



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Excusés : 9
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. NZIMBU - M. ALCAZAR - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. GHOZELANE	à	M. BORD
	M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
	M. TABUY	à	M. BECQUART
	M. NZIMBU	à	Mme PIOT
	M. ALCAZAR	à	M. HOUDEMOND
	M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
	M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
	M. LARGIER	à	M. DUMONT
	M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-7

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Attribution d'une subvention à l'association Espoir Centres familiaux de jeunes pour l'année 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7,

CONSIDERANT le soutien financier apporté par la commune à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements,

CONSIDERANT qu'en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance, la commune reconnaît l'intérêt local de l'association Espoir Centres familiaux de jeunes,

CONSIDERANT la demande de subvention pour l'exercice 2025 de l'association Espoir Centres familiaux de jeunes,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 17 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

ATTRIBUE une subvention de 24 500€ à l'association Espoir Centres familiaux de jeunes pour l'exercice 2025,

AUTORISE le maire à signer la convention financière établie avec l'association Espoir Centres familiaux de jeunes.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal 2025.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025_09_29-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025